



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°71/2026

portant réglementation de la circulation et du stationnement

Le Maire de la Commune de BENFELD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-5,

VU le Code de la Route et notamment l'article R.411-8,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la loi 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 Janvier 1983,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande de la Société TAMAS BTP 67 17 rue Large 67210 VALFF en date du 08 juin 2026,

CONSIDERANT que les travaux de raccordement électrique pour MFC BENFELD rue de Suède à 67230 BENFELD nécessitent une réglementation de la circulation et du stationnement,

ARRETE

ARTICLE 1er – En raison des travaux de raccordement électrique, la circulation et le stationnement seront réglementés, à compter du **lundi 22 juin 2026 pour une durée de 20 jours** rue de Suède comme suit :

- La circulation des véhicules sera limitée à 30km/h au droit du chantier et le dépassement y sera interdit.
- Le stationnement des véhicules, autres que ceux nécessaires à l'exécution des travaux, sera interdit aux abords du chantier durant l'intervention.

ARTICLE 2 – La signalisation de chantier sera mise en place, entretenue et déposée, sous contrôle des services techniques de la Ville de Benfeld, par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 – Les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

ARTICLE 4 – Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.



ARTICLE 5 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Benfeld,
- Communauté de Communes du Canton d'Erstein
- Société TAMAS BTP 67

pour information ou exécution, chacun en ce qui le concerne.

Fait à Benfeld, le 08 juin 2026
Le Maire,
Jacky WOLFARTH

